



CSS

Assurance

Information à la clientèle

Maternité – prestations des assurances de la CSS d'un coup d'œil.

Vous trouvez ici de précieuses informations concernant la couverture d'assurance pour la grossesse et l'accouchement.

Avant la naissance

Prestations à partir de l'assurance de base Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires

| | | Assurance standard CSS, standard CSS plus | Assurance d'hospitalisation demi privée et privée | Assurance de cure/de soins Assurance pour médecine alternative |
|--|---|---|---|---|
| Examens médicaux de contrôle (y c. laboratoire) | Grossesse normale: 7 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique | Examens de contrôle supplémentaires 90%, montant illimité | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Examens de contrôle par une sage-femme | Grossesse normale: 6 contrôles Grossesse à risque: prestations selon ordonnance médicale | Examens de contrôle supplémentaires 90%, montant illimité | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Ultrasons | Grossesse normale: 2 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique | Autres contrôles 90%, montant illimité | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Bas de contention | 2 paires de bas de contention prescrits par le médecin par année, montant de la contribution selon la liste des moyens et appareils* | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Médicaments | Médicaments prescrits par le médecin selon la liste des spécialités et la liste des médicaments avec tarif* | Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse 90%, montant illimité | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Médecine alternative | Traitement médical d'acupuncture, de médecine anthroposophique, de médecine traditionnelle chinoise (MTC), d'homéopathie classique, de phytothérapie (chez des médecins disposant de la formation correspondante) | Pas de prestation | Pas de prestation | Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS*** (alternative) 80%, max. CHF 10000, Franchise CHF 300 |
| Préparation à l'accouchement | CHF 150 (entretiens et cours de préparation à l'accouchement menés par des sages-femmes) | Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) 50%, max. CHF 500 | Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) 50%, max. CHF 500 | Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) (alternative) 50%, max. CHF 500 |

Accouchement

Prestations à partir de l'assurance de base Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires

| | | Assurance standard CSS, standard CSS plus | Assurance d'hospitalisation demi privée et privée | Assurance de cure/de soins Assurance pour médecine alternative |
|--|---|---|---|--|
| Accouchement et assistance à l'accouchement à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance | Accouchement ambulatoire: coûts pour le médecin, la sage-femme, les médicaments et les moyens d'aide. Accouchement stationnaire: division commune, hôpital ou maison de naissance selon la liste des hôpitaux du canton de domicile | Accouchement ambulatoire en maison de naissance ou à domicile | Pas de prestation | Pas de prestation |
| | | 90%, montant illimité | | |
| | | Accouchement stationnaire en maison de naissance | Accouchement stationnaire en maison de naissance | Pas de prestation |
| | | Division et participation aux coûts selon la police | Division et participation aux coûts selon la police | |
| | | Accouchement stationnaire à l'hôpital: Standard: division commune Standard plus: division demi-privée ou privée | Accouchement stationnaire à l'hôpital: libre choix du médecin, division demi-privée ou privée | Pas de prestation |
| | Division et participation aux coûts selon la police | Division et participation aux coûts selon la police | | |
| Accouchement à l'étranger (urgence) (p. ex. naissance prématurée) | Division commune (jusqu'au double du tarif du canton de domicile. Pour l'UE sont valables les dispositions selon les Accords bilatéraux) | Accouchement stationnaire à l'hôpital: Standard: division commune Standard plus: division demi-privée ou privée | Accouchement stationnaire à l'hôpital: libre choix du médecin, division demi-privée ou privée | Pas de prestation |
| | | Division et participation aux coûts selon la police | Division et participation aux coûts selon la police | |
| Accouchement planifié à l'étranger | Coûts de l'accouchement seulement dans des cas exceptionnels | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation |

Après la naissance

Prestations à partir de l'assurance de base Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires

| | | Assurance standard CSS, standard CSS plus | Assurance d'hospitalisation demi privée et privée | Assurance de cure/de soins Assurance pour médecine alternative |
|---|---|---|---|---|
| Examen de contrôle | Un contrôle médical entre 6 et 10 semaines après l'accouchement Une consultation par la sage-femme jusqu'à 10 semaines après l'accouchement | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Frais de séjour, des premiers examens et des soins du nouveau-né | Prestation à partir de l'assurance de la mère pour le nouveau-né en bonne santé, directement après l'accouchement (convalescence) | Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère | Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère | Pas de prestation |
| | | Max. 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour | Max. 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour | |
| Suivi ambulatoire de la convalescence | Par la sage-femme: examens, traitements et soins après un accouchement à demi-cile, un accouchement ambulatoire ou une sortie anticipée de la maison de naissance ou de l'hôpital. Par une infirmière: pour autant qu'il y ait une maladie nécessitant des soins | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Aide ménagère | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation | Soins et aide à domicile (cure et soins) |
| | | | | CHF 80/jour Variante 1: max. CHF 800 Variante 2: max. CHF 1600 Variante 3: max. CHF 2400 |
| Allocation d'allaitement | Pas de prestation | Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement | Pas de prestation | Pas de prestation |
| | | CHF 200 par enfant **** | | |
| Allaitement | 3 séances de conseil en allaitement par une sage-femme ou du personnel spécialement formé Compresseurs d'allaitement selon liste des moyens et appareils* sur prescription médicale | Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) | Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) | Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) (alternative) |
| | | 50%, max. CHF 500 | 50%, max. CHF 500 | 50%, max. CHF 500 |
| Tire-lait | Manuel: achat Electrique: location selon la liste des moyen et appareils* avec prescription médicale | Pas de prestation | Pas de prestation | Pas de prestation |
| Cours | Pas de prestation | Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. | Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. | Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. (alternative) |
| | | 50%, max. CHF 500 | 50%, max. CHF 500 | 50%, max. CHF 500 |

Les prestations sont allouées par année civile, pour autant que rien d'autre ne soit mentionné.

* La liste des moyens et appareils (LiMA), la liste des médicaments avec tarif, la liste des spécialités peuvent être consultées sous www.bag.admin.ch

** Compte «santé» sous www.css.ch/comptesante

*** Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS sous www.css.ch/alternative

**** Prestation lorsque la mère et l'enfant sont assurés auprès de la CSS

La participation aux coûts.

- Assurance de base** pas de participation aux coûts (franchise, quote-part, contribution aux frais d'hôpital) pour toutes les prestations de maternité. Pas de participation aux coûts pour les prestations générales en cas de maladie à partir de la 13^e semaine de grossesse jusqu'à 8 semaines après l'accouchement.
- Assurances complémentaires** selon le produit d'assurance choisi, la franchise et la quote-part sont appliquées.

Le nouveau-né.

Faites une annonce prénatale pour votre bébé de sorte que vous n'avez pas à remplir une déclaration de santé et que votre bébé soit déjà bien assuré dès sa naissance. Mais le paiement de la prime n'est dû qu'à partir du mois de la naissance. Composez pour votre nouveau-né les assurances adaptées, il pourra ainsi bénéficier du rabais familial. Votre agence vous conseille volontiers.

La couverture d'assurance.

L'agrandissement de la famille correspond à une nouvelle situation de vie et à des besoins différents. Comme les exemples suivants le montrent, il peut être judicieux d'adapter la couverture d'assurance:

- Inclusion du risque-accident dans l'assurance de base en cas de suspension (passagère) de l'activité professionnelle (inutile pendant le congé maternité légal).
- Risques financiers dus à un accident (p. ex. transformation du logement en cas d'invalidité, perte de gain des parents)

Le présent mémo est censé vous fournir un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Vous trouvez les détails de l'offre dans les prescriptions légales selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) qui sont déterminantes pour l'obligation de la CSS d'allouer des prestations.



Pour les questions concernant l'assurance

Votre agence vous renseigne volontiers:
www.css.ch/agence
 Contact Center 0844 277 277



CSS

Assurance